



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION**
Séance du 24 juin 2024

63 élus présents (97 en exercice, 24 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**STRUCTURES PERISCOLAIRES : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU
TITRE DE 2024 – DEUXIEME VERSEMENT (231/7.5.6/2246C)**

En complément de la gestion directe et déléguée des activités périscolaires, Mulhouse Alsace Agglomération conventionne avec des partenaires associatifs gérant ce même type d'activités sur son territoire.

A ce jour, Mulhouse Alsace Agglomération a versé aux établissements une avance correspondant à 50% du montant de la subvention attribuée en 2023.

Il est proposé un deuxième versement de la subvention au mois de juillet 2024. Celui-ci correspond à la subvention 2024 diminuée du premier acompte déjà perçu, multiplié par 60%.

A ce titre, le Conseil d'Agglomération autorise les versements suivants :

Structure	Commune	Subvention 2023	1^{er} acompte 2024 (50% de la subvention attribuée en 2023)	Subvention 2024	2^{ème} acompte 2024 (subvention 2024 – 1^{er} acompte 2024) X 60%	Solde prévisionnel
CSC AFSCO	Mulhouse	200 798 €	100 399 €	200 798 €	60 239,40 €	40 159,60 €
CSC La Passerelle	Rixheim	239 152 €	119 576 €	239 152 €	71 745,60 €	47 830,40 €
Total		439 950 €	219 975 €	439 950 €	131 985 €	87 990 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 :

Chapitre 65, Fonction 281, Article 65748

Service gestionnaire et utilisateur : 231

Enveloppe 3871 : subvention fonctionnement périscolaire hors DSP

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- approuve l'attribution des subventions proposées,
- autorise le versement des acomptes de juillet, pour un montant total de 131 985 €.

Ne prennent pas part au vote (6) : Rachel BAECHTEL, Catherine MATHIEU-BECHT, Pierre LOGEL, Josiane MEHLEN, Cécile SORNIN (représentée par Anne-Catherine GOETZ) et Philippe WOLFF.

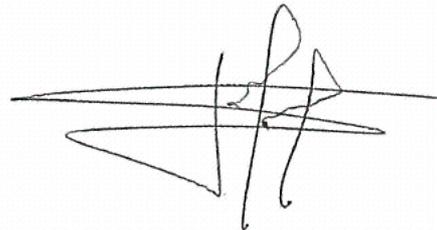
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN